

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 26/01/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Mathilde FISCHER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Monsieur Lionel MEYER, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Marion SENGLER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Avenant n° 1 au Bail Emphytéotique Ville/Domial concernant le n°4 rue du Tabac

N° DCM_013_2023

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Urbanisme et Habitat
Service instructeur : Aménagement Urbain
Rapporteur : Monsieur Stéphane ROMY

Le 18 février 1986, la Ville de Sélestat a confié à Bail Emphytéotique sur une durée de 35 ans à la SA HLM de Sélestat (aujourd'hui Domial), un terrain cadastré section 6 n° 45 (12,73 ares) rue du Tabac, la SA HLM ayant la charge de construire sur ce terrain un foyer pour personnes handicapées (géré par l'APEI) et conservant la propriété des constructions durant la durée du bail (la municipalité devenant propriété à l'issue du bail).

Suite à l'échéance du bail, un rachat du site par Domial est en cours d'étude. Dans l'attente de la formalisation de ce dossier (devant aboutir courant 2023), il convient de proroger le bail emphytéotique jusqu'au 30 juin 2023 (étant précisé qu'une cession de l'immeuble à une date antérieure est juridiquement possible).

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Aménagement et Cadre de Vie
réunie le 17/01/2023**

APPROUVE l'avenant n° 1 au bail emphytéotique Ville/Domial concernant le n° 4 rue du Tabac portant la durée du bail à 37 ans et 6 mois (soit une échéance au 30 juin 2023).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer l'avenant n°1.

P.J : 1 avenant

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Nadine MUNCH

AVENANT N°1 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE

CONCERNANT LE N° 4 RUE DU TABAC A SELESTAT

Par devant Monsieur Marcel BAUER, Maire de la Commune de SELESTAT, faisant fonction de notaire, ont comparu :

- Monsieur/Madame, adjoint(e) au Maire représentant la Commune de SELESTAT, domicilié à la Mairie de SELESTAT et agissant ès qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du/.../..... dont un extrait conforme est annexé aux présentes
Ci-après dénommé « le bailleur »
- Monsieur Mathias PERRIOT, agissant en sa qualité de Directeur Général Délégué de la SA d'HLM DOMIAL, 25 Place du Capitaine Dreyfus à COLMAR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le n°945 651 149 et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
Ci-après dénommé « le preneur »

Lesquels ont convenu de l'avenant suivant au bail emphytéotique grevant les biens sis à SELESTAT, rue du Tabac concernant la durée :

DUREE

Le présent bail à construction est consenti pour une durée de 37 ans et 6 mois (TRENTE SEPT ANNEES ET SIX MOIS) qui commencera à courir le 01 janvier 1986 pour se terminer le 30/06/2023.

Toutes les autres clauses et conditions stipulées dans le bail sont maintenues inchangées.

Dont acte sur 1 page,

Fait à SELESTAT, le/...../.....

Pour la Commune de SELESTAT
L'adjoint au Maire
.....

Pour la SA d'HLM DOMIAL
Le Directeur Général
Christian KIEFFER

Le Maire
Marcel BAUER

Faisant office de notaire